

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31130 BALMA
Tél. (61) 24.06.51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : *80 F*
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP : *8612-11 R Toulouse*

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES. Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU. C.P.P.A.P. N° 532 AD

BULLETIN N° 10 DU 15 JUIN 1983

CEREALES

ORGE D'AUTOMNE

En toutes régions, le stade 11-1 est atteint, et le plus souvent dépassé.

> *Toute intervention fongicide ou insecticide est inutile.*

BLE D'HIVER

* AVEYRON - Ségala du TARN - HAUTES-PYRENEES

Certaines variétés, HARDI notamment, sont encore en cours de floraison (stade 10-5-1 à 10-5-4).

> *Dans ces situations, une intervention fongicide peut être envisagée dès réception du présent bulletin pour combattre la Septoriose ou la Rouille brune dans les parcelles non encore traitées et présentant 50 % ou plus de feuilles n° 2 attaquées par l'une de ces maladies ou par le complexe Septoriose-Rouille brune.*

* Autres zones

Le stade 11-1 (grains laiteux) est atteint depuis plusieurs jours.

> *Toute intervention fongicide ou insecticide est désormais inutile.*

MAIS SEMENCES

SESAMIE

Nous rappelons les termes de notre dernier bulletin du 31 mai 1983, conseillant un traitement insecticide des parcelles au stade 4-5 feuilles du maïs dans les zones où les chenilles de sésamie ont causé d'importants dégâts en 1982.

Effectuer une pulvérisation, sur la base de 400 l/ha, d'un insecticide ayant montré une efficacité intéressante sur ce ravageur (DECIS à 0,8 l/ha, SUMICIDIN à 1,5 l/ha, DIMILIN à 0,7 kg/ha). Il est également possible d'employer un des insecticides ci-après appartenant à la famille des pyréthrinoïdes :

- cyperméthrine (CYMBUSH, KAFIL, RIPCORD)
- perméthrine (AMBUSH)



MAIS CONSOMMATION

Des attaques de noctuelles (vers gris) sont signalées en diverses régions (vallée de la Garonne, département des HAUTES-PYRENEES - région de LANNEMEZAN).

Dans les parcelles attaquées, un traitement insecticide limité aux parties atteintes est conseillé dès l'observation des premiers dégâts des jeunes chenilles (minuscules perforations des feuilles), visibles à l'intérieur du cornet des feuilles.

La pulvérisation insecticide sur la base de 1 000 l/ha doit être réalisée avec un des produits ci-après, à base de :

- acéphate .... ORTHENE 50 à 1,8 kg/ha
- endosulfan .... AGROPHYTE, THIODAN, TECHN'UFAN à 2,6 l/ha
- méthomyl .... LANNATE à 5 l/ha
- deltaméthrine .... DECIS à 0,3 l/ha
- perméthrine .... AMBUSH à 0,2 l/ha
- cyperméthrine .... RIPCORD à 0,6 l/ha - KAFIL, CYMBUSH à 0,3 l/ha
- endosulfan + parathion ...... DRIFENE, EKADRINE - 2 à 4 l/ha

TOURNESOL

Plusieurs producteurs nous ont signalé un développement anormal de la culture cette année, principalement dans les terres légères (alluvions), avec parfois disparition totale des plants arrivés au stade 3-4 feuilles.

La visite de nombreuses cultures et l'examen des échantillons prélevés au cours de ces visites permettent d'indiquer que, hormis quelques cas de Mildiou observés sur variété MIRASOL (CASTELNAU-d'ESTRETEFONDS et SAINTE-FOY-d'AIGREFEUILLE dans la Haute-Garonne), les symptômes observés sont vraisemblablement dûs à des phénomènes de phytotoxicité d'herbicides.

En conséquence, toute intervention chimique est inutile.

*

* *

*